



RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU 8^e COPIL

DU PLAN DE GESTION DES SÉDIMENTS DE LA RANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

Après les présentations de l'ordre du jour et des échanges soutenus, M. Emmanuel BERTHIER, préfet de Région, préfet d'Ille et Vilaine, conclue la réunion en précisant :

- La lettre du 28 octobre 2022, en réponse au président du collectif des maires des bords de Rance, nous donne à tous une position ministérielle stabilisée ;
- Dans ce courrier, il n'est précisé nulle part que l'usine marémotrice de la Rance ne produit pas d'énergie verte, il est juste dit que « la mise en place d'une tarification verte n'est pas possible à ce stade » ;
- Les deux ministres, M. Christophe BÉCHU et Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, nous invitent à construire collectivement un plan de financement robuste et pérenne qui nous permette de poursuivre les actions au-delà du plan de gestion expérimental ;
- Le plan de gestion pérenne ne doit pas viser un horizon à cinquante ans : une première brique de 2024 à 2028 doit en revanche être construite dans une logique calendaire allant jusqu'à la date de renouvellement de la concession (2043) ;
- L'EPTB Rance-Frémur est conforté dans sa mission de maîtrise d'ouvrage du plan de gestion. La préparation et la conduite du plan pérenne nécessitent un renforcement de ses moyens humains, dès 2023, par exemple sous la forme d'un chef de projet. L'État participera, avec les collectivités locales, à la mobilisation de moyens humains pour soutenir l'EPTB ;
- Pour objectiver les capacités de financement, la DRFiP a validé la demande du préfet de région de mener une étude sur les ressources actuelles et les perspectives de financement (mobilisation de la mission régionale de conseil aux décideurs publics) ;
- Le plan pérenne doit objectiver les usages actuels, les fonctionnalités à maintenir, voire à restaurer ;
- Il faut trouver un deuxième lieu de transit, en plus de celui de la Hisse, pour compléter la capacité de stockage de sédiments, actuellement insuffisante. Les collectivités seront invitées à faire des propositions en ce sens ;
- Il faut poursuivre nos recherches de valorisation en renforçant les pistes en cours ;
- Le plan de gestion pérenne consiste à présenter des actions pouvant être financées ;
- Le prochain COPIL se tiendra début juin 2023.